



Membres du Comité des étudiants africains du Luxembourg.
De gauche à droite :
Jean-Xavier Manga,
Fabien Atangana, Gisèle Dakeu
et Ghislaine Ndeutchi.

PHOTO : CHRISTIAN MOSAR

férentes. « Notre association poursuit deux buts », explique-t-il, « d'une part, la promotion de la culture africaine et d'autre part, la défense des intérêts des étudiants ». Sur ce plan, le CEAL n'a en effet aucune raison de chômer : pour un non-communautaire, l'inscription à l'UDL est un parcours semé d'embûches, reflet aussi bien de choix politiques contestables que d'une certaine immaturité administrative de la jeune institution.

Car avant de pouvoir s'installer au Luxembourg et y étudier, il faut surmonter une procédure d'inscription aux allures kafkaïennes. D'emblée, les étudiants doivent déposer une garantie bancaire de 1.200 euros. Cette pratique n'est certes pas exclusive au Luxembourg, elle permet de justifier que l'étudiant-e en question dispose des moyens minimaux de subsistance. Mais à la différence de pays comme l'Allemagne par exemple, cet argent est tout simplement bloqué jusqu'à la fin des études. Même si la plupart des étudiants africains du Luxembourg ne sont pas issus des couches sociales les plus défavorisées, ce montant est néanmoins d'une certaine importance. A cette mesquinerie, Ghislaine, aussi vice-présidente du CEAL, répond avec humour : « J'ai constaté qu'en

fait, ces 1.200 euros correspondaient au prix d'un billet d'avion pour le Cameroun ! »

Les autorités luxembourgeoises n'ont certes pas le souci de se débarrasser le plus tôt possible de jeunes diplômés africains, mais cette mesure a jusqu'à présent été justifiée par la crainte d'« abus » de certains non communautaires prétextant les études pour travailler au Luxembourg. Paranoïa, quand tu nous tiens.

Barrières financières

Passée cette condition financière, l'inscription est à l'ordre du jour, et là, c'est à chaque fois le même cercle vicieux. Le permis de séjour requis pour l'inscription est lié à un contrat de travail... qu'un étudiant n'a pas par définition, d'autant plus qu'un emploi au-delà de deux mois par an et de dix heures par semaine leur est interdit. A chaque fois, c'est l'administration universitaire qui doit démêler le noeud gordien de ces absurdités bureaucratiques. Etant donné que certains d'entre eux sont rompus à des systèmes universitaires éprouvés dans d'autres pays d'Europe ou d'Afrique, la douche, en plus du climat, est particulièrement froide. « De-

puis le Cameroun », raconte Ghislaine, « on m'informe qu'il me faut un permis de séjour pour trouver un logement universitaire ! Une fois arrivée, je pensais que le service logement allait traiter ma demande, mais on m'a tout simplement dit qu'il n'y en avait pas. » Si le problème de la pénurie de logements universitaires est connu au Luxembourg, il ne l'est pas forcément ailleurs. Certes, cette question devrait se régler dans les années qui viennent, une fois le campus installé à Belval, mais pendant ce temps, l'UDL devrait peut-être se présenter de manière plus modeste vers l'étranger.

Pourtant, le bout du tunnel n'est toujours pas atteint une fois le logement acquis. Jean-Xavier Manga, qui loge dans un de ces logements étudiants, estime que le loyer moyen d'une chambre s'établit à 300 euros, mais peut monter jusqu'à 500 euros, ce qui avoisine allègrement les prix du marché réel. Et la bourse allouée par l'université (1.495 euros par an), est loin d'être suffisante. Finalement, les membres du CEAL ne comprennent pas pourquoi l'inscription à l'université est conditionnée par les preuves de paiement des loyers. Et Manga de rappeler qu'en France « cela est

géré par le Crous (Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires) et la question du paiement du loyer n'est pas en rapport avec le parcours académique. »

Evidemment, si le marché du travail leur était ouvert, ces questions financières seraient moins épineuses. En attendant une réforme de la loi qui, pour l'instant, leur limite l'accès à un emploi rémunéré, les étudiants des pays tiers doivent faire avec ces restrictions pécuniaires. Mais le CEAL ne reste pas les bras croisés et des demandes d'entrevues ont récemment été envoyées aux ministères compétents ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de la capitale. « Nous ne demandons pas à être traités comme des chouchous, nous voulons juste pouvoir étudier dans de bonnes conditions », conclut Jean-Xavier Manga.